



**QUE DEVIENNENT LES STAGIAIRES*
ENTRÉS SUR UNE FORMATION RELEVANT DE
L'OBJECTIF 4 «ACCÈS DIRECT A L'EMPLOI » ?
[DISPOSITIFS RÉGION FORMATION – ACCES
EMPLOI AFPR, POEC, POEI, PARCOURS TPME MIS
EN OEUVRE PAR PÔLE EMPLOI OU PAR LES OPCO]**

*Stagiaires demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle continue en 2021 et interrogés 6 mois après leur formation

Objectif 4

Un objectif qui concerne un stagiaire sur cinq relevant de l'offre de formation de la Région et de Pôle emploi en Pays de la Loire

En 2021, 7 441 stagiaires ont suivi une formation dont l'objectif principal était d'accéder directement à un emploi. Ils représentent 19 % des personnes ayant bénéficié d'une formation relevant de l'offre de formation de la Région Pays de la Loire et de Pôle emploi cette année-là.

Pour atteindre cet objectif, les stagiaires ont été orientés vers quatre dispositifs relevant de REGION FORMATION - ACCES EMPLOI et mis en œuvre par Pôle emploi : AFPR (29 % des stagiaires), POEI (17 %), POEC (43 %) et Parcours TPME (11 %).

Des stagiaires qui relèvent moins souvent du public PIC

En termes de public, on note cette année un creusement de l'écart entre les hommes et les femmes au sein de cet objectif. Les hommes sont majoritaires et représentent 61 % des stagiaires, soit 4 points de plus que l'année dernière. Cet écart persistant s'explique en partie par le contenu même des formations visant des métiers habituellement perçus comme plus « masculins ».

Le public PIC est moins représenté ici (39 %) qu'ailleurs (56 %)¹, avec néanmoins des nuances selon le dispositif suivi. Les dispositifs AFPR et POEI

enregistrent respectivement 34 % et 35 % de public PIC. Les dispositifs POEC et Parcours TPME comptabilisent quant à eux 42 % et 43 % de public PIC.

78 % de stagiaires étaient sans emploi dans la semaine précédant leur entrée en formation, c'est 4 points de moins que pour la cohorte 2020. La plus grande évolution dans le profil des stagiaires réside dans l'antériorité de leur recherche d'emploi. L'année dernière, seuls 15 % des stagiaires étaient en recherche d'emploi depuis plus d'un an. Ils représentent un quart des stagiaires aujourd'hui.

Le taux d'abandon pour les formations dont l'objectif est l'accès direct à l'emploi atteint 11 % (10 % en 2019, 16 % en 2020). La dégradation constatée l'année dernière est donc enrayée et l'objectif retrouve des niveaux de rupture similaires aux formations qualifiantes de l'objectif 3. Cette amélioration est plus forte pour le dispositif Parcours TPME. Les raisons les plus évoquées par les stagiaires pour expliquer l'arrêt de la formation relèvent de la décision de l'employeur de ne pas conserver le stagiaire, ou d'une inadéquation entre la formation suivie et leurs attentes.

Trois stagiaires sur dix rencontraient des difficultés avant d'entrer dans la formation

Moins d'un quart des stagiaires déclarent rencontrer des difficultés avant leur entrée en formation. Les difficultés qui reviennent le plus souvent concernent des problèmes de santé (10 % des stagiaires) et de mobilité (8 %). Pour celles liées à la mobilité, il s'agit quasi systématiquement de stagiaires qui ne possèdent pas de véhicule personnel.

Si la part de stagiaires rencontrant des difficultés reste proche de l'année précédente, on observe cependant que la part de difficultés non résolues à

l'entrée en formation augmente. Ils sont un tiers à avoir résolu totalement ou en partie leurs difficultés, contre plus de la moitié pour la cohorte 2020.

Durant la formation, un stagiaire sur cinq évoque également avoir rencontré des difficultés. La moitié de ces stagiaires indique qu'ils ont rencontré des difficultés d'ordre financier, bien plus que pour les autres motifs cités (santé, mobilité).

¹ Parmi les répondants à l'enquête.

À noter que 6 % des personnes ayant suivi une formation d'accès direct à l'emploi ont la reconnaissance « travailleur handicapé ». 23 % d'entre elles ont bénéficié d'un aménagement du

mode d'apprentissage (contre 12 % en 2020). Pour ceux qui n'ont pas pu bénéficier d'un aménagement, cela ne semble cependant pas avoir d'incidences sur leur capacité à suivre la formation.

La reconversion professionnelle, principale motivation pour les stagiaires

Lorsqu'on interroge les anciens stagiaires sur les raisons de leur inscription, le premier motif cité est de trouver en emploi dans un autre domaine (50 % des stagiaires), vient ensuite la volonté de trouver un emploi (27 %).

Cette motivation naît, ou se renforce, souvent à la suite d'une rencontre avec un professionnel. Ainsi, il est à noter que, pour cet objectif, l'inscription à la suite d'une rencontre avec un professionnel est la plus souvent citée (20 % contre 6 % en moyenne).

Cela s'explique probablement par le fait que les dispositifs concernés (AFPR, POEC, POEI, Parcours TPME) comportent dans la majorité des cas un engagement d'embauche par les entreprises. De fait, l'inscription à l'initiative du stagiaire lui-même est moins souvent citée par les stagiaires qui poursuivent l'objectif d'un accès direct à l'emploi (51 % contre 66 % en moyenne pour tous les dispositifs) car c'est souvent l'entreprise qui est à l'initiative de la formation.

De multiples facteurs jouent sur l'insertion professionnelle des stagiaires

Les formations qui visent l'accès direct à l'emploi affichent le meilleur taux d'insertion de l'offre, comparativement aux autres objectifs de formation. Six mois après leur sortie de formation, 77 % des anciens stagiaires sont en emploi contre 59 % tous objectifs confondus. Par ailleurs, 14 % sont sans emploi et en recherche d'emploi, contre 21 % tous objectifs confondus.

Le taux d'insertion progresse fortement par rapport à la cohorte précédente (68 %).

Par ailleurs, 5 % des stagiaires de l'objectif 4 sont de retour en formation six mois après leur sortie. À noter que ce taux est plus important cette année pour les POEI (11 %).

Une hausse de l'insertion qui profite à tous

La progression de l'insertion touche tous les publics et on observe même un phénomène de rattrapage pour ceux considérés comme moins favorisés dans le retour à l'emploi. Ainsi, les 50 ans et plus obtiennent le même taux d'emploi que la moyenne de l'objectif 4. L'emploi des personnes initialement sans diplôme (74 %) et de niveau CAP (79 %) progresse de manière à réduire ou annuler les écarts avec les stagiaires détenant un niveau Bac et plus. Les personnes reconnues « travailleurs handicapés » voient leur taux d'emploi progresser de plus de 20 points, mais il faut interpréter ces résultats avec précaution, du fait du faible volume de personnes concernées. Enfin, les publics PIC connaissent la même hausse que les publics non PIC (+9 points), même si leur accès à l'emploi reste inférieur.

L'insertion varie selon le dispositif de formation

Ce sont les dispositifs POEC et les Parcours TPME qui tirent cet objectif vers le haut, avec des hausses très importantes de leur taux d'emploi : les POEC passent de 58 % à 73 %, et le Parcours TPME de 75 % à 85 %. Ce dernier est, cette année, le dispositif avec le meilleur taux d'insertion dans l'offre régionale de formation.

Les AFPR et les POEI affichent également de très bons niveaux d'emploi (81 % et 73 %), mais leurs progressions sont similaires à la tendance régionale.

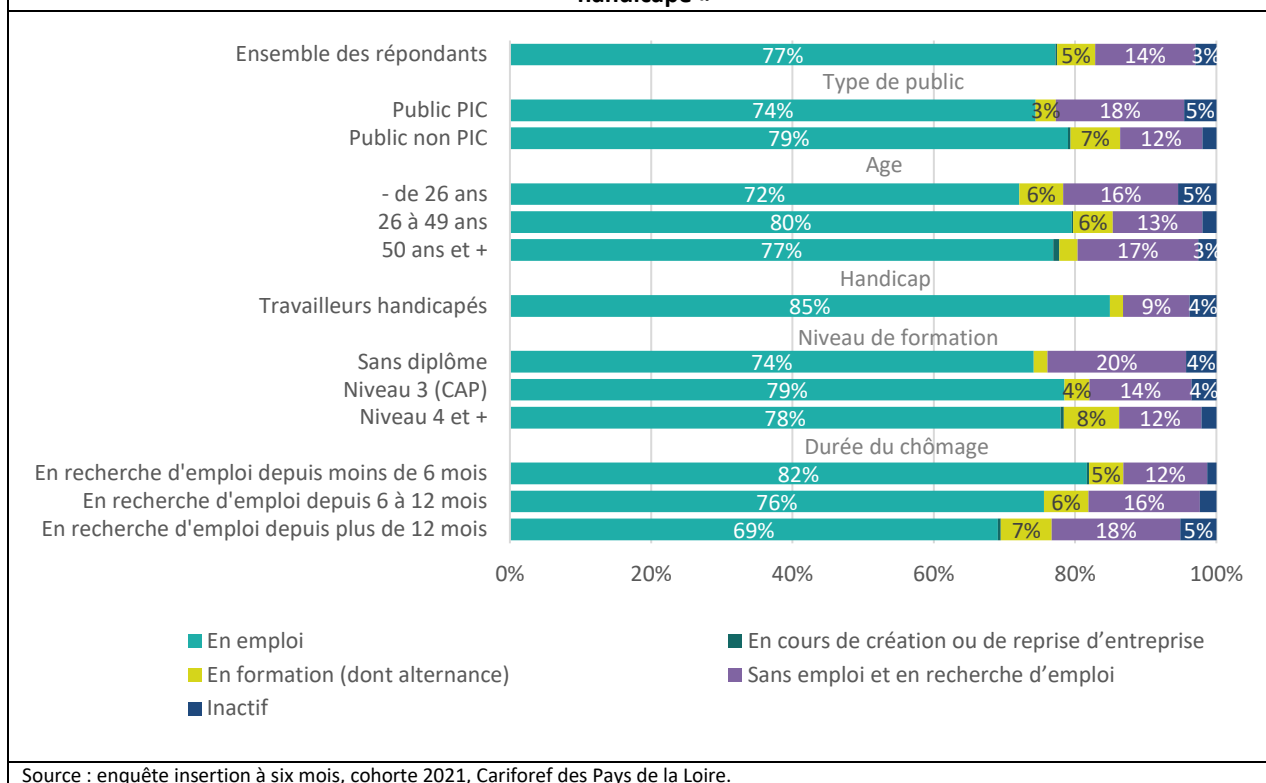
Tous dispositifs confondus, lorsqu'on interroge les stagiaires sur ce qui a facilité leur retour à l'emploi, une majorité place en tête la formation suivie (58 % des stagiaires citent cet item), juste devant la motivation dont ils ont fait preuve (53 %).

Les jeunes sont ceux qui bénéficient le moins de l'amélioration générale et ils voient même leur taux d'emploi s'éloigner de la moyenne du dispositif, par rapport à l'année précédente.

La durée du chômage avant l'entrée en formation freine l'insertion

Les demandeurs d'emploi de longue durée connaissent eux aussi une progression spectaculaire de leur taux d'emploi (+14 points), mais ce critère reste le plus discriminant du point de vue de l'accès à l'emploi, puisque seuls 69 % d'entre eux sont en emploi six mois après leur sortie de formation. Ils sont 76 % en emploi si la période de chômage a duré entre six et douze mois, et 82 % pour ceux en recherche d'emploi depuis moins de six mois.

Situation des stagiaires six mois après leur sortie de formation en fonction de caractéristiques ciblées sur l'âge, l'antériorité dans la recherche d'emploi, le niveau avant l'entrée en formation et la reconnaissance « travailleur handicapé »



Source : enquête insertion à six mois, cohorte 2021, Cariforef des Pays de la Loire.

De fortes disparités selon le domaine de formation

Le domaine de formation impacte lui aussi l'insertion des stagiaires. Toutefois, en raison de données incomplètes sur le libellé de la formation², ces écarts ne sont pas analysables finement cette année. Les données disponibles, mais partielles, semblent toutefois confirmer des constats régionaux sur la très bonne insertion dans les domaines du Transport-logistique et du Bâtiment et Travaux publics. Pour le Commerce et la Vente, le taux d'emploi se situe dans la moyenne de l'objectif, et pour le Textile-habillement ce taux semble en dessous de cette moyenne.

Des conditions d'emploi durable qui se renforcent

L'amélioration du taux d'emploi s'accompagne d'un meilleur accès à l'emploi durable³ : 8 stagiaires sur

Un lien emploi-formation fréquent

Trois quarts des stagiaires indiquent que l'emploi qu'ils occupent est en lien avec la formation suivie. C'est 5 points de plus que la précédente cohorte. Ce lien est plus marqué pour les POEI (84 %) et les Parcours TPME (83 %). Il est de 75 % pour les AFPR et est plus faible pour les POEC (71 %). Les parcours TPME et les POEC, qui avaient vu l'année dernière le lien emploi-formation se distendre, rattrapent en partie ce retrait. Les AFPR affichent quant à elles une baisse de ce lien pour la seconde année consécutive. Elle est certes modérée (-2 points), mais c'est le seul dispositif où cette tendance se dessine.

10 en emploi ont décroché un contrat de plus de six mois, contre 74 % l'année dernière.

² Le libellé de la formation permet de la rattacher à un domaine de formation. En l'absence de cette information ou d'un code formation ou code session, ce rattachement ne peut être effectué. L'information est complète uniquement pour les POEC,

très partielle pour les POEI et Parcours TPME, et absente pour les AFPR.

³ i.e. un emploi en CDI, CDII ou en CDD de six mois ou plus, y compris en intérim.

Dans cet accès à l'emploi durable, il apparaît que le niveau de qualification initial reste déterminant. 86 % des niveaux Bac et plus décrochent un contrat de plus de six mois, pour 79 % des niveaux CAP, et 70 % des personnes sans diplôme. 10 points d'écart persistent entre les publics PIC (74 %) et les publics non PIC (85 %).

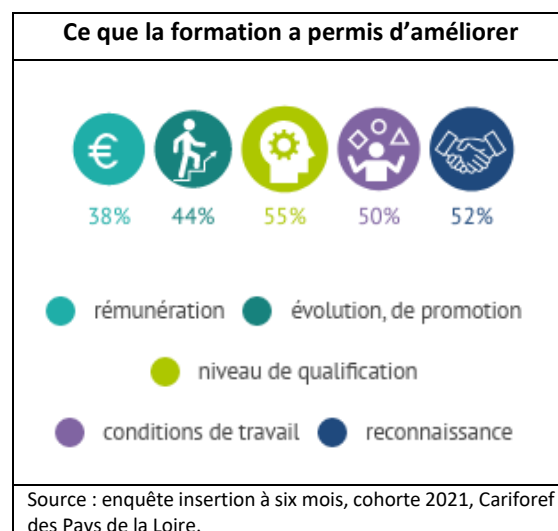
Toutefois, à l'encontre de ce que l'on peut habituellement constater, les formations de l'objectif 4 permettent aux demandeurs d'emploi de longue durée un meilleur accès à l'emploi durable que les demandeurs d'emploi de moins de six mois (85 % contre 80 %). Ce sont les POEI et POEC qui portent cette tendance. Dans le même esprit, les stagiaires de 50 ans et plus sont la classe d'âge qui accède proportionnellement le plus à l'emploi durable (85 %, 81 % pour les 26-49 ans et 79 % pour les moins de 26 ans). C'est particulièrement vrai pour les POEC.

Les emplois occupés par les anciens stagiaires sont le plus souvent à temps plein (84 % des stagiaires). Pour ceux à temps partiel, la moitié souhaiterait pouvoir travailler plus.

Concernant les niveaux de rémunération, ils sont eux aussi en progression. Alors que les stagiaires

étaient 47 % à gagner moins de 1 400 €⁴ net l'année dernière, ils ne sont plus qu'un tiers. Un autre tiers (35 %) gagnent entre 1 400 € et 1 700 €.

Enfin, les stagiaires sont interrogés sur ce que la formation a permis d'améliorer sur leur situation de travail, et c'est assez logiquement le niveau de qualification qui arrive en tête.



Un ancien stagiaire sur sept toujours sans emploi six mois après sa sortie de formation

Six mois après la sortie, un ancien stagiaire sur sept s'est déclaré sans emploi et en recherche d'emploi. 43 % de ceux-là sont issus du dispositif POEC⁵. Trois anciens stagiaires sur cinq déclarent être accompagnés dans leur recherche d'emploi.

Les principales difficultés citées par les demandeurs d'emploi pour retrouver un emploi sont liées à des problèmes de mobilité, le manque d'expérience dans le métier appris lors de la formation ou des problèmes de santé.

Une satisfaction élevée

84 % des répondants expriment leur satisfaction concernant leur formation. C'est un niveau de satisfaction élevé, mais inférieur à ce que l'on constate pour l'objectif 3 (« Obtention d'une qualification » : 90 %) ou l'objectif 5 (« Mise à jour

Parmi les personnes sans emploi six mois après leur sortie de formation, plus de la moitié (57 %) d'entre elles ont toutefois connu au moins une situation d'emploi dans les six mois qui ont suivi leur formation, c'est davantage que lors de la dernière enquête (49 %). En tenant compte de ces données, le taux des personnes en emploi et de celles ayant connu un emploi six mois après leur sortie avoisinerait les 86 %.

des compétences » : 95 %). Dans le détail, on constate que les AFPR génèrent un niveau de satisfaction moins élevé que les autres dispositifs (78 % contre 86 % à 87 % pour les autres dispositifs).

⁴ Sur la base d'un temps plein.

⁵ Tandis que les stagiaires POEC représentent 39 % des effectifs de l'objectif 4.

82 % des répondants considèrent que la formation a répondu à leurs attentes, c'est une forte amélioration par rapport à la cohorte précédente (77 %), en particulier pour les Parcours TPME et les POEI. La hausse de cet indicateur, après le fléchissement de l'année dernière, est rassurante quant à la qualité de l'offre et au ciblage des publics.

De plus, 85 % des stagiaires jugent que les formateurs étaient attentifs à leurs besoins et 86 % ont le sentiment d'avoir acquis de nouvelles compétences. Enfin, pour les stagiaires qui avaient cette attente, 89 % indiquent avoir plus confiance en eux à l'issue de la formation. Cet indicateur est en forte hausse pour tous les dispositifs sauf l'AFPR.

L'année dernière, le niveau d'accompagnement des stagiaires durant leur formation était particulièrement faible, 40 % des stagiaires déclaraient ne pas avoir bénéficié d'un suivi. Cette année, ce chiffre est redescendu à 32 %. Ce manque de suivi est d'ailleurs un motif qui émerge dans les commentaires des stagiaires sur la formation. Un autre type de commentaire spécifique à cet objectif est le sentiment exprimé par certains stagiaires que les entreprises les emploient par opportunisme. À leurs yeux, la formation serait détournée pour obtenir une main-d'œuvre à faible coût, sans embauche à la clé.

Un peu de méthode...

L'analyse qui précède s'appuie sur l'exploitation des données issues de l'enquête téléphonique effectuée en collaboration avec un centre d'appels, entre avril 2022 et décembre 2022, auprès de l'ensemble des stagiaires qui ont débuté, au cours de l'année 2021, une formation relevant du Programme régional de formation en Pays de la Loire, et qui ont terminé cette formation au plus tard le 31 mai 2022.

La méthode d'échantillonnage retenue pour cette étude est celle d'un échantillon par quotas. Les variables d'identification sont le dispositif de formation, le sexe et l'âge.

Compte tenu des quotas définis par le Cariforef et respectés par le centre d'appels, la population répondante est représentative de la population mère.

Plus spécifiquement pour l'objectif 4 « Accès direct à l'emploi », la population répondante est de 909 anciens stagiaires (258 « AFPR », 169 « POEI », 358 « POEC » et 124 « Parcours TPME »).

...et des définitions.

Sont analysées dans l'étude les données relatives aux stagiaires ayant suivi une formation relevant des dispositifs « Action de Formation Préalable à un Recrutement » (AFPR), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle » (POEI), « Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective » (POEC) et « Parcours TPME ».

L'AFPR est une formation de moins de 400 heures qui permet au demandeur d'emploi d'acquérir les compétences professionnelles requises pour occuper un emploi correspondant à une offre déposée par une entreprise à Pôle Emploi. Le projet d'embauche peut viser un CDD de six mois minimum à douze mois maximum, un contrat de professionnalisation à durée déterminée, ou un contrat de travail temporaire, si les missions se déroulent pendant au moins six mois dans les neuf mois consécutifs à la formation.

La POEI a la même finalité que l'AFPR mais le projet d'embauche doit viser un CDD d'au moins douze mois ou un CDI.

La POEC est liée au besoin d'une branche. Contrairement à la POEI et à l'AFPR, les entreprises ne sont pas soumises à l'obligation de dépôt d'une offre d'emploi préalable à sa mise en œuvre. Pour autant, l'objectif est que le bénéficiaire se voit proposer, à l'issue de la POEC, un CDD de douze mois minimum ou un CDI.

Destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, le dispositif « Parcours TPME vers l'emploi » permet d'ajuster les compétences du candidat avant l'embauche, grâce à une formation courte pouvant aller jusqu'à 800 heures pour un contrat d'une durée minimum de six mois.

L'ensemble des formations de ces quatre dispositifs sont regroupées sous un même objectif nommé « Accès direct à l'emploi ».



CARIFOREF des Pays de la Loire
12 boulevard Georges Pompidou 44200 Nantes
02 40 20 21 31

<https://pro.choisirmonmetier-paysdelaloire.fr/>

info@cariforef-pdl.org

Direction-Administration : Valérie Lucas

Responsable de la rédaction : France Duquesnoy

Rédactrice : Audrey Beaufort



La publication et la synthèse de l'étude sont mises à disposition sous licence [CC BY NC SA 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/).